

**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 10 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 2 février 2026

SONT PRÉSENTS :

Madame la Mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères : Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin Lagacé

Messieurs les conseillers : Jean-François Gagnière et Elmer van der Vlugt

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller : Sébastien Jacquet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

La greffière adjointe : Me Chanèle Lecompte

À 10 h 30, Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la Mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1.1. Séance extraordinaire - 2 février 2026**

2026-02-029

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. CONSEIL**2.1. Réseau de transport métropolitain (RTM) - Appui de trois candidatures au conseil d'administration pour la Couronne Nord**

2026-02-030

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R 25.01) (la «*LRTM*»), le Réseau est administré par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont quatre membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Nord;

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Pierre Charron est venu à échéance le 31 octobre 2025 et que les mandats de Madame Liza Poulin et Monsieur Mathieu Traversy sont venus à échéance le 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que l'article 28 de la *LRTM* prévoit que le mandat des administrateurs est d'au plus quatre ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre;



CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de l'article 26 de la *LRTM*, les maires de chacune des municipalités convoquées doivent déposer, au plus tard au début de la réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Nord, une résolution de leur Conseil municipal respectif qui indique le nom des candidats qu'il propose en regard du poste à combler;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Rosemère désire appuyer le renouvellement des mandats respectifs de Monsieur Mathieu Traversy et de Madame Liza Poulin, et d'appuyer la candidature de Monsieur Marc Lamarre pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPUYER le renouvellement des mandats respectifs de Monsieur Mathieu Traversy et de Madame Liza Poulin, et d'appuyer la candidature de Monsieur Marc Lamarre pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, ces désignations devant être faites lors de la réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Nord qui se tiendra à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CLÔTURE

2026-02-031

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE LEVER la séance à 10 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

Me Chanèle Lecompte
Greffière adjointe